

DECLARATION 2019 DES REVENUS 2018
OPTION POUR LES FRAIS REELS

Nom :

Prénom :

Adresse :

1°/ FRAIS DE TRANSPORT :

Je travaille à et j'utilise un véhicule de ... CV fiscaux pour me rendre sur mon lieu de travail.

En 2018, j'ai parcouru km pour mes trajets professionnels calculés comme suit :

Distance domicile/lieu de travail aller-retour : km

Nombre de jours de travail au cours de l'année :

Soit un total de km x jours = km

Selon le prix de revient kilométrique établi par l'administration, mes frais de transport s'élèvent à :
..... = €.

2°/ FRAIS DE NOURRITURE :

Ne disposant pas d'un moyen de restauration sur le lieu de mon travail ou à proximité, mes dépenses supplémentaires de nourriture sont évaluées comme suit :

..... x 4,85 € : €

Tickets restaurant à déduire : €

Montant déductible : €

3°/ COTISATION SYNDICALE :

Cotisation versée en 2018 (attestation ci-jointe) :€

4°/ DIVERS (à détailler) :

..... :
..... :

RECAPITULATIF DES FRAIS REELS 201... :

1) Frais de transport : €

2) Frais de nourriture : €

3) Cotisation syndicale : €

4) Divers : €

TOTAL : €

Barème Auto 2019

Ce barème permet de calculer les frais ou indemnités kilométriques de 2018. Il est utilisable pour votre déclaration d'impôt 2019 et notamment pour la déduction des frais réels.

Il est identique à celui utilisé pour la précédente déclaration de revenus. A savoir :

Nb de CV	moins de 5 000 km	5 001 à 20 000 km	plus de 20 000 km
3 CV et moins	$0,41 \times d$	$(0,245 \times d) + 824$	$0,286 \times d$
4 CV	$0,493 \times d$	$(0,277 \times d) + 1\,082$	$0,332 \times d$
5 CV	$0,543 \times d$	$(0,305 \times d) + 1\,188$	$0,364 \times d$
6 CV	$0,568 \times d$	$(0,32 \times d) + 1\,244$	$0,382 \times d$
7 CV et plus	$0,595 \times d$	$(0,337 \times d) + 1\,288$	$0,401 \times d$

d désigne la distance parcourue en km pendant l'année.

Le coefficient applicable à cette distance augmente donc en fonction de la puissance de votre véhicule (en CV), dans la limite de 7 CV.